

Chaumont le 24 novembre 2016

SNUipp-FSU 52,

À Mesdames et Messieurs les IEN

Objet : campagne syndicale pour l'arrêt des APC

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

Le temps de travail des enseignants du 1er degré est bien supérieur à nos obligations réglementaires de service de 27 heures par semaine, puisque la DEPP elle-même reconnaît que nous travaillons en moyenne plus de 40 heures hebdomadaires.

Pour faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent notre travail invisible et récupérer du temps pour gagner en qualité de travail collectif et en efficacité pédagogique, le SNUipp-FSU revendique la suppression des 36 heures d'APC comme première étape. Ce temps doit être rendu aux enseignants.

La campagne du SNUipp-FSU a permis l'ouverture des discussions au ministère, un premier groupe de travail est programmé le 30 novembre. Pour peser dans les négociations nationales sur la redéfinition de nos obligations réglementaires de service, nous vous informons que des enseignants de votre circonscription se sont engagés à suivre la consigne nationale du SNUipp-FSU de ne plus mettre en place les APC. Le SNUipp-FSU vous demande de ne pas exercer de pression particulière sur les enseignants qui suivent cette consigne syndicale. Sachez qu'ils utilisent ce temps pour se concerter, réfléchir à la mise en œuvre des nouveaux programmes, rencontrer les familles et les partenaires de l'école, préparer des projets, se former... Autant de missions que chacun effectue et qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves.

Veillez recevoir, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de notre profond attachement au service public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU 52

Florence Marpillat

Secrétaire départementale